

**Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017.**

**Des remerciements**

M<sup>me</sup> Laroche donne un coup de chapeau à M. Jean-François René, directeur général de la municipalité pour son soutien notamment, dans les dossiers de la présidence d'élection et du remplacement du directeur des travaux publics. Selon Madame la Mairesse: « Il tient bien le fort. »

Les conseillers, à tour de rôle, remercient de l'un les citoyens, de l'autre les membres du conseil pour l'ensemble du travail réalisé au cours de ce mandat.

Une mention particulière est accordée au CCE (comité consultatif de l'environnement), composé d'une majorité de citoyens. Selon M. Grégoire, durant ce mandat, des dossiers importants furent traités et plusieurs recommandations en découlèrent ce qui permit une avancée importante pour la municipalité. M. Harvey espère que cette lancée se poursuivra avec le prochain conseil municipal.

**Gestion des dossiers financiers, Travaux publics**

Il est convenu d'accepter la liste des comptes payés au 25 septembre 2017 pour un montant d'environ 182 532 \$ et des comptes à payer au montant d'environ 117 860 \$.

M. Charron questionne les abstentions de M<sup>me</sup> Laroche lors des délibérations sur le paiement des factures en lien avec à son fils. Une réaction immédiate des citoyens se fait entendre. M<sup>me</sup> Laroche rétorque que ses fils, étant incorporés, font un travail impeccable et présentent des soumissions au même titre que les autres. Elle signale le caractère insidieux de son intervention qui sème, malheureusement, le doute et affirme qu'elle s'était justement abstenu lors des votes les concernant.

Concernant le financement de règlements d'emprunt, la Municipalité accepte l'offre de « Financière Banque Nationale inc. » qui est la plus avantageuse des soumissions faites lors de l'appel d'offres public présenté au ministère des Finances pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 383 600 \$.

**Urbanisme (parc Irénée-Benoit)**

Le conseil dépose une autorisation d'acheter des embarcations supplémentaires tel un pédalo pour le projet d'accès au parc Irénée-Benoit afin de répondre à des demandes des visiteurs. La Municipalité se prévaut, ainsi, de l'obtention de la subvention de la MRC.

M. Harvey demande le vote. Quant à lui, il ne faut plus investir dans ce projet qui est encore sous la rubrique « projet-pilote ». M. Grégoire réplique qu'il leur est nécessaire d'avoir cette autorisation pour obtenir ladite subvention. Selon lui, il sera toujours temps de réévaluer la situation au printemps prochain. – Résultat du vote: 4 pour et 2 contre.

M. Drennan questionne, lui aussi, la pertinence de cet achat vu l'utilisation, en moyenne, de deux embarcations par jour. M. Vaillancourt, conseiller, précise que, lors des belles journées, il manquait d'embarcations et que le canot ou le kayak n'était pas accessible à tous.

**Sécurité publique et Incendie**

Selon la recommandation du CCI (Comité consultatif des Incendies), le conseil municipal accepte la soumission du concessionnaire « Le Roi du camion » au prix de 34 533,45 \$ taxes comprises pour l'achat d'un camion d'unité de service et de ses équipements.

De plus, le conseil autorise le directeur de ce service à procéder à l'achat et l'installation d'équipements de l'entreprise Zone Technologie au coût de 12054,63 \$ taxes en sus. Le lettrage sera confié à l'entreprise Enseignes des Laurentides (coût de 925 \$ taxes en sus) ce qui permettra la transformation du véhicule de liaison en véhicule d'urgence.

Les pompiers Mathieu Bouthillier, Vincent Grégoire, Marc-Antoine

Roy et Guillaume Bounadère ont été sélectionnés à titre d'officiers éligibles. Ces nominations serviront à un remplacement rapide en cas de départ ou de maladie d'un des officiers en place. Le conseil autorise l'embauche de M. Maxime Richard à titre de pompier à temps partiel, celui-ci ayant été préalablement formé.

**Environnement**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des éléments septiques du Centre communautaire, l'ingénieur de la firme Laurentides Experts-Conseils inc. est mandaté pour signer la demande de certificat d'autorisation et pour confirmer l'engagement à transmettre au MDDELCC après la fin des travaux. M. Drennan, citoyen, demande des précisions concernant le coût associé à cette démarche. Le conseiller Vaillancourt précise que cette résolution confirme la firme dans son mandat.

**Questions du public**

M. Briand livre un court témoignage sur la journée de la Culture, laquelle lui a permis de découvrir un grand nombre d'artistes de la municipalité dont les talents ne sont plus à refaire. La directrice du Service des Loisirs fera son bilan que l'on pourra consulter sur le site internet.

M. Briand se questionne, aussi, sur les travaux de la digue du lac Johanne dont on entend parler depuis l'an dernier et qui ne sont toujours pas commencés. La Municipalité attend

du Ministère un certificat d'autorisation. Les travaux ne seront probablement pas exécutés cette année.

M. Drennan, lors de la période de questions, demanda à M. Charron d'expliquer son retrait des comités dont il faisait partie au cours de son mandat. La réponse de M. Charron provoqua, encore, des objections de la part des conseillers qui l'ont invité à être plus franc et plus clair dans ses explications, doutant apparemment du bien-fondé des propos du conseiller Charron.

**Vitesse**

M. Briand s'interroge sur les conséquences qu'aura l'asphaltage du chemin Godefroy qui pourrait facilement se transformer en piste de course. Cette intervention suscite des remarques similaires de la part de citoyens de la salle puisque cette problématique a été rapportée à maintes reprises pour d'autres chemins de la municipalité. On suggère l'installation d'arrêts ou l'intervention de la Sûreté du Québec. La Mairesse accède à cette dernière recommandation.

Pour faire suite, M. Harvey rapporte que la largeur de l'asphalte du chemin des Pins ne semble pas conforme, donc impact sur l'accotement. Une longue discussion s'ensuit et une vérification de la conformité est demandée.

**La première séance du Conseil municipal se tiendra le 15 janvier 2018.**

# HYUNDAI ST-JÉRÔME

- Sièges avant chauffants
- Climatiseur
- Bluetooth®
- Commandes audio montées au volant

**Elantra 2017** LE automatique

En location à partir de:

**56** \$

par semaine

Location **33 mois\***  
(143 semaines)

**0 \$ comptant**

Modèle Ultimate montré ♦

**GARANTIE 5 ANS\*\*** MD Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à (ou utilisées sous licence par) Hyundai Auto Canada Corp. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. ♦ Prix du véhicule montré: Elantra Ultimate 2017: 30 118 \$. Frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur sur les modèles équipés d'un climatiseur), et frais de livraison et de destination de 1 705 \$ inclus. Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, du RDPRM (maximum 76 \$) et taxes applicables en sus. \* Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur le modèle neuf suivant: Elantra LE automatique 2017 à un taux annuel de 0 %. 143 paiements de 56 \$ par semaine pour 33 mois sans obligation au terme du contrat de location. Comptant initial de 0 \$ et premier versement exigés. Cette offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule nécessaire. Obligation totale de location de 8 034 \$. Kilométrage annuel de 16 000 km, 12 ¢ par km additionnel. L'offre de location comprend les frais de livraison et de destination de 1 705 \$, des frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur). Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, RDPRM et toutes les taxes applicables en sus. ♦ \* Offres d'une durée limitée pouvant être modifiées ou annulées sans avis préalable. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation et un réservoir plein de carburant. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités. Le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. Visitez [www.hyundaicanada.com](http://www.hyundaicanada.com) ou un concessionnaire pour tous les détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités. †† La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication, sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

**HYUNDAI**  
SAINT-JÉRÔME

[www.hyundaistjerome.com](http://www.hyundaistjerome.com)

**450 432-4252**

Mtl : 450 979-2511

16600, Montée Guénette, Mirabel

**OUVERT**

Du lundi au vendredi,  
de 9 h à 21 h